

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 13 novembre 2012

Membres présents à l'instance

Parité syndicale

Titulaires	Eric Michon, CGT Culture Frédéric Latron, Sud Culture Gilles Rollier, Sud Culture
Suppléants	Christophe Méloche, CGT Culture Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture Ricardo Pontigo, CGT Culture Anne-Lise Bugnon, Sud Culture Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Parité administrative

Titulaires	Hans de Klijn (Président) Florence Charlane, Secrétaire du CTS
------------	---

Experts pour les points 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16

Eric Boës – AST Alsace
Laurent Vaxelaire – AST Bourgogne
Frédéric Seara – AST Franche Comté

Membres excusés à l'instance

Bérangère Fort, CGT Culture
Christophe Card, CGT Culture
Adeline Clerc

Ordre du jour

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 15 05 12 (pour avis) ...	4
Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 03 07 12 (pour avis) ...	4
Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information).....	4
Point 5 : Suivi des engagements de la Direction Interrégionale GES (pour information).....	4
Point 6 : Point sur l'activité (pour information).....	7
Point 7 : Points sur les effectifs, l'emploi, les CDI, les mutations et les recrutements CDD en GES (pour information)	11
Point 8 : Point sur le budget 2013 (pour information)	13
Point 9 : Point sur le bilan carbone Inrap (pour information).....	21
Point 11 : Point sur le règlement intérieur (pour information).....	19
Point 12 : Point sur le projet des Unités de Service (pour information)	14
Point 13 : Point sur le passage de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre de l'Inrap pour les diagnostics (pour information)	15
Point 14 : Bilan d'étape de la fouille LGV Rhin Rhône – 2 ^{ème} phase (pour information)...	16
Point 15 : Bilan sur le tutorat 2011 et 1 ^{er} semestre 2012 (pour information)	18
Point 16 : Point sur les accès aux colloques pour les catégories 2 et 3 (pour information).	19
Point 17 : Point sur le parc des véhicules GES et les locations de courtes durées (pour information).....	20
Point 18 : Divers	23

Points reportés à une prochaine réunion

- Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 11 (pour avis)
- Point 10 : Point sur la réorganisation de la Direction Interrégionale GES (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

La séance débute à 9 heures 45.

Hans de Klijn (Président) ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents.

Évoquant l'ordre du jour de la présente réunion, Hans de Klijn (Président) souligne que le projet d'organisation cible reste en cours de réflexion. Lorsqu'il sera finalisé, il sera dans un premier temps présenté aux instances centrales, puis aux instances interrégionales. Le calendrier des réunions des instances centrales est en cours de construction. En l'état actuel des choses, Hans de Klijn (Président) ne sait pas à quelle date le projet d'organisation cible pourra être présenté aux instances de Grand-Est Sud.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions au sujet de la demande d'organisation de séance plénière extraordinaire, ayant été repoussée. Cette demande portait sur la sous-traitance au sein du chantier d'Eckbolsheim, ainsi que sur le groupement solidaire à Magny-Cours. Éric Michon (CGT Culture) souhaite donc savoir si les organisations syndicales devront entamer des démarches plus concrètes ou si la Direction Interrégionale envisage d'organiser la séance plénière extraordinaire qu'elles appellent de leurs vœux.

Hans de Klijn (Président) précise que l'une des questions diverses de la réunion du Comité Technique Central se tenant ce jour porte sur les éventuelles incidences sur l'organisation du travail d'un groupement solidaire. Tant que cette question n'est pas instruite en Comité Technique Central, Hans de Klijn (Président) ne peut pas se prononcer. Il signale d'ailleurs que le groupement solidaire a été dissous.

Éric Michon (CGT Culture) s'étonne de cette dissolution, dont il se félicite.

Hans de Klijn (Président) confirme que l'Inrap s'est retiré de ce groupement.

Pour Éric Michon (CGT Culture), il est hallucinant de constater que la Direction de l'Inrap fait de telles contorsions pour éviter d'instruire cette question devant les instances représentatives du personnel. Il est évident que ce groupement aura des incidences sur les conditions de travail sur le terrain. Éric Michon (CGT Culture) se réfère notamment aux questions d'ordre hiérarchique, lesquels impacteront l'organisation du travail. Il ne comprend pas l'attitude de l'Inrap. Éric Michon (CGT Culture) pense que l'Inrap pourrait souhaiter éviter que l'existence de cette structure apparaisse dans les comptes rendus des instances représentatives du personnel. L'Établissement pourrait se limiter à évoquer la forme juridique retenue, en évitant de débattre du fond et de l'organisation concrète du travail. Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions au sujet d'Eckbolsheim.

Hans de Klijn (Président) délivre la même réponse que dans le cadre de Magny-Cours. Revenant sur le projet d'organisation cible, il tient à préciser que les modalités envisagées ne sont pas validées à ce stade. Hans de Klijn (Président) rappelle qu'il n'est pas en mesure de présenter des modalités et des projets n'ayant pas été présentés au niveau national. En la matière, il convient de faire preuve de prudence et d'attendre les présentations en Comité Technique Central et en CHSCT Central. Les déclinaisons régionales et interrégionales seront présentées dans un second temps.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) regrette que la Direction Interrégionale travaille sans les agents et se cache derrière la Direction Nationale pour avancer sans dialoguer.

Gilles Rollier (Sud Culture) ne souhaiterait pas que la Direction Interrégionale considère le Comité Technique comme étant une chambre d'enregistrement et s'appuie sur la prétendue concertation avec les agents. L'une des vocations du Comité Technique consiste à prendre part aux débats et aux réflexions entourant le changement d'organisation. Les membres de l'instance sont sérieux et responsables et souhaiteraient être impliqués dans ce processus. Or la Direction Interrégionale présentera un dossier ficelé pour information. La posture de la Direction a tendance à se raidir et ne laisse aucune place au dialogue et à l'échange.

Hans de Klijn (Président) rappelle que le projet d'organisation cible est conduit au niveau national. En sa qualité de Directeur Interrégional, il n'est pas en mesure d'instruire le dossier avant sa présentation au niveau national.

Éric Michon (CGT Culture) constate que la Direction Interrégionale se réfère à certaines règles légales, qu'elle ne respecte pas lorsque le Comité Technique souhaite qu'une séance plénière soit organisée. Éric Michon (CGT Culture) observe en outre que certains chefs de service ont présenté les schémas cibles à leurs équipes. Une étape a été franchie et l'Inrap avance déjà dans le cadre de cette réorganisation. Ce type de pratique génère un climat délétère. Les questions posées relèvent clairement de l'organisation du travail, faisant partie des prérogatives du Comité Technique Spécial. Ce dernier observe que les schémas cibles ont été présentés lors d'une réunion de service à Dijon et non à Paris. La Direction Interrégionale marche désormais sur des œufs et a peur de se confronter aux agents. Elle a été étonnée de l'attitude des agents vis-à-vis du groupement solidaire, après avoir pensé qu'ils accepteraient ce principe sans piper mot. La Direction Interrégionale se retranche derrière le niveau national et ne souhaite plus dialoguer.

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 15 05 12 (pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTPS GES du 15 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 03 07 12 (pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTPS du 3 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information)

Hans de Klijn (Président) précise que le Comité Technique Central a remis des avis unanimement favorables au sujet des projets de procès-verbaux lui ayant été soumis, ainsi que sur le cahier des clauses techniques particulières commun au renouvellement des marchés de mutuelle et de prévoyance. En revanche, le Comité Technique Central a désapprouvé à l'unanimité le plan de formation 2012. Hans de Klijn (Président) note qu'il ne dispose pas d'autre information, n'ayant pas connaissance du compte rendu de la séance plénière du Comité Technique Central du 1^{er} juin 2012.

Point 5 : Suivi des engagements de la Direction Interrégionale GES (pour information)

Hans de Klijn (Président) procède au suivi des engagements pris par la Direction Interrégionale de Grand-Est Sud.

1. Redéfinition des tâches et des moyens alloués au responsable d'opérations pendant la journée de préparation des diagnostics.

Un petit vade-mecum est en cours de rédaction. Cette rédaction est plus longue que prévu, dans la mesure où il est nécessaire d'intégrer les nouveautés réglementaires en matière de répartition des responsabilités entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

2. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud.

À l'exception d'un ou deux cas, les demandes de primes transmises à Paris sont à jour. Un point doit être effectué avec l'AST concerné pour les deux cas en suspens. Il est à préciser que la Direction Interrégionale n'a pas la main sur les délais de traitement des demandes de primes par la Direction Nationale.

3. Les véhicules de service : règles d'attribution.

Hans de Klijn (Président) observe que la saisine effectuée par le Comité Technique Spécial est restée sans réponse. Lors du dernier CHSCT-S, il a été précisé que les règles d'attribution seraient établies après l'adoption du règlement intérieur. Cette question a été récemment abordée dans le cadre du CHSCT Central. Hans de Klijn (Président) ne dispose pas du compte rendu de cette réunion. Quoiqu'il en soit, la Direction Interrégionale s'adaptera en fonction du récent rappel effectué par le Directeur Générale de l'Établissement.

Hans de Klijn (Président) propose de retirer ce point, puisqu'il se conformera aux dispositions établies par le Directeur Général.

4. Chantier ZAC Pasteur.

Hans de Klijn (Président) rappelle que deux saisines ont été effectuées en 2009 et en 2011, mais restent sans réponse à ce stade.

5. Groupe de travail 75/25.

La réflexion à ce sujet n'a que peu avancé récemment. Les éléments statistiques validés par le groupe du travail du CHSCT-S montant que la répartition est de l'ordre de 55-45 et non de 75/25.

Gilles Rollier (Sud Culture) observe que l'activité récente a amené les agents à être très présents sur le terrain et donc très peu affectés à des opérations de post-fouille.

Hans de Klijn (Président) se bat pour faire comprendre à l'Établissement que le niveau d'activité tel qu'observée actuellement en Grand-Est Sud n'est pas conjoncturel, mais structurel. Un tableau sera mis en place, afin de démontrer l'existence d'une problématique relative aux agents en CDI, lesquels sont insuffisamment nombreux. Hans de Klijn (Président) cherchera également à faire apparaître les incidences en matière d'absence pour maladie et d'arrêts de travail. Il présentera cette vision à la Direction Nationale. À l'heure actuelle, l'activité en Grand-Est Sud est extrêmement dense. Selon Hans de Klijn (Président), cela est loin d'être terminé.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que certains agents en CDD enchaînent les chantiers sans passer par le post-fouille. La problématique vise également les agents en CDD.

Gilles Rollier (Sud Culture) ajoute que certains agents en CDD occupent des postes qui devraient être occupés en CDI.

Hans de Klijn (Président) convient qu'il existe un problème d'emploi. En réponse à une question, il souligne que les agents de catégorie 3 sont ceux étant le plus présents sur le terrain. Cette information se base tout simplement sur les relevés des temps.

Gilles Rollier (Sud Culture) rappelle que la réflexion du groupe de travail porte notamment sur une organisation du travail raisonnée. De ce point de vue, la pénibilité des tâches réalisée sur le terrain doit être prise en compte. Au-delà de la seule part du travail de terrain, il est important de tenir compte de la pénibilité et de la diversification des tâches. Gilles Rollier (Sud Culture) évoque notamment les journées entières consacrées au lavage, particulièrement néfastes en matière de troubles musculo-squelettiques. Toute une organisation du travail reste à considérer.

Hans de Klijn (Président) précise qu'un groupe de travail sera prochainement constitué. Il conviendra de commencer par lister les questions à explorer, afin de lancer la bonne réflexion. Cette dernière ne doit pas se limiter au post-fouille, mais également englober le travail de terrain. La composition du groupe de travail reste à finaliser, mais elle devrait compter un CSP, un responsable d'opérations, un technicien et un spécialiste, afin que l'ensemble de la chaîne de production soit représenté. Il serait également envisageable d'y associer le médecin de prévention. Ce dernier est déjà concerné, dans la mesure où il renseigne les fiches de poste et peut se prononcer au sujet de la récurrence des tâches.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne que les techniciens ont moins accès à la formation. Ils font d'ailleurs moins de demandes en ce sens.

Hans de Klijn (Président) précise qu'il n'a jamais été question de refuser l'accès à la formation des techniciens.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) note que les refus n'ont jamais été évoqués. La question vise l'incitation des techniciens.

Hans de Klijn (Président) en convient et indique ensuite que l'installation du groupe de travail fera l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT Spécial du 27 novembre prochain.

6. État des lieux de l'expérimentation du matériel informatique sur le terrain.

Cette expérimentation est supprimée.

7. Plateau technique DAO-PAO.

Hans de Klijn (Président) propose d'instruire ce point dans le cadre du point 12, consacré aux Unités de Services.

8. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions.

Hans de Klijn (Président) a transmis les dernières conventions passées avec d'autres institutions. À l'heure actuelle, la Direction Interrégionale travaille à l'élaboration d'une

nouvelle convention avec le service municipal de Besançon. Des premières discussions ont eu lieu. En Alsace, la convention avec le Pair a été validée et reste à signer. S'agissant d'Autun, une réunion est prévue au mois de décembre avec la ville et l'archéologue municipal, la convention parvenant à échéance le 6 décembre. Cette convention sera revue, afin qu'elle puisse se rapprocher des conventions signées actuellement et compter une matrice plus souple que celle ayant été initialement fixée. La signature devrait survenir au mois de janvier 2013. Par ailleurs, les conventions avec les UMR de Dijon et de Besançon seront prochainement signées. Hans de Klijn (Président) annonce que la convention entre l'Inrap et BIBRACTE est en cours de validation et sera prochainement signée. Enfin, une convention de collaboration pourrait être conclue avec le musée archéologie de Lons-le-Saunier et le CCE. Ce dernier dépendant aussi bien du musée archéologique et de la DRAC, la convention serait tripartite et dépasserait le simple cadre des dévolutions de matériels. La convention aurait pour objet de faciliter l'accès aux différentes collections.

Christophe Méloche (CGT Culture) s'enquiert d'éventuelles conventions de collaboration qui pourraient être passées avec des musées autour d'expositions temporaires.

Hans de Klijn (Président) précise que de telles conventions, qu'elles soient scientifiques ou culturelles, sont passées avec le musée des Ursulines de Mâcon. Une convention-cadre de collaboration culturelle est également passée avec le musée de Paray-le-Monial. Au mois de septembre, une convention similaire a été signée avec la ville de Montbard. Une autre convention de collaboration culturelle et scientifique existe avec l'association de Guédelon et fera l'objet d'un point le 4 décembre prochain. Enfin, l'Inrap a passé des conventions de collaboration culturelle et scientifique avec le musée Unterlinden de Colmar et avec le musée archéologique de Strasbourg.

Point 6 : Point sur l'activité (pour information)

Hans de Klijn (Président) indique que l'arrêté au 30 octobre fait ressortir une réalisation à 93 % du budget de diagnostic. Au total, le budget alloué devrait être dépassé. S'agissant des fouilles, la réalisation représente 86 %, contre 83 % en 2011 à la même date. À ce rythme, le budget alloué devrait là encore être dépassé. En recherche, 2 200 jours ont été inscrits au budget et il en reste 523 à réaliser. Enfin, 73 jours de valorisation restent à ventiler. Hans de Klijn (Président) pense que le budget de recherche sera respecté. Au total, le budget opérationnel représentait 17 000 jours-hommes. La réalisation devrait être comprise entre 17 500 et 18 000 jours-hommes, ce qui correspondra à la demande effectuée par la Direction Interrégionale dans le cadre du budget primitif. En outre, les 23 ETP en CDD seront pratiquement consommés.

Éric Boës (AST Alsace) apporte ensuite des commentaires au sujet de l'activité en Alsace. En 2012, le nombre d'appels d'offres s'avère élevé. À cette date, l'Inrap a obtenu 10 marchés de fouille, pour 24 sollicitations (dont 5 doivent encore donner lieu à une réponse). Au total, l'Établissement pourrait intervenir pour la moitié des sollicitations dont il a été l'objet, ce qui représente un ratio conséquent.

Christophe Méloche (CGT Culture) souhaite savoir si les post-fouilles de la LGV sont éclusées.

Éric Boës (AST Alsace) précise que 8 à 9 rapports devraient être rendus d'ici à la fin de l'année. Resteront alors 3 dossiers à rendre. Les délais contractuels en la matière sont respectés. Le constat est satisfaisant.

S'agissant des diagnostics, l'année 2012 est marquée par une augmentation du nombre de prescriptions. En fin d'année, 150 arrêtés de prescription pourraient être recensés, contre environ une centaine lors des années précédentes. Sur ce point, l'Inrap dépend de la politique arrêtée par le Pair, politique vis-à-vis de laquelle il est difficile d'anticiper. Si cette politique n'a pas empêché l'Établissement de prendre des fouilles, elle doit être intégrée dans le calendrier de travail.

Hans de Klijn (Président) note pour sa part qu'une réunion se tiendra prochainement en présence du PRA et de la DRAC, afin de revoir les règles de fonctionnement. Pour faire avancer les dossiers, l'Inrap a besoin de faire face à un service d'État structuré.

Éric Boës (AST Alsace) souligne que l'augmentation du nombre de prescriptions n'est pas en corrélation avec l'augmentation du nombre d'appels d'offres et de fouilles. En 2012, l'augmentation du nombre de prescriptions de fouille a certainement trait à des questions d'économie générale.

Pour 2013, des opérations sont déjà programmées en début d'année. L'Établissement peut légitimement penser qu'il sera désigné à l'issue de certains appels d'offres. Certains dossiers d'importance sont à signaler. L'année 2013 pourrait être du même acabit que l'année 2012. Ainsi, le haut niveau de l'activité ne semble pas conjoncturel, mais bien structurel.

Christophe Méloche (CGT Culture) s'interroge donc sur le niveau des moyens humains de Grand-Est Sud.

Éric Boës (AST Alsace) précise que les opérations ne sont pas conduites en sous-effectif. Il fait valoir que l'Établissement n'est pas censé rendre tous ses rapports de manière immédiate, dans la mesure où certaines opérations sont pluriannuelles, mais il est vrai que l'organisation de la post-fouille pourrait se complexifier en 2013.

Frédéric Seara (AST Franche-Comté) signale que le nombre de prescriptions augmente également en Franche-Comté. Le nombre de diagnostics marque une progression de l'ordre de 33 %. Sur le plan géographique, la Haute-Saône présente toujours un niveau d'activité très faible. Au total, les nombreux diagnostics ont fortement sollicité les équipes, dans la mesure où les surfaces étaient petites ou moyennes, ce qui a contraint les équipes à fréquemment changer de chantier. Frédéric Seara (AST Franche-Comté) observe que les diagnostics ont été nombreux à être négatifs ou à donner lieu à des fouilles modestes. En matière de diagnostic, l'année 2013 devrait s'inscrire sur la même tendance que celle observée en 2012, que ce soit sur le plan quantitatif ou en matière de répartition géographique. Frédéric Seara (AST Franche-Comté) espère être prochainement en mesure de procéder à un bilan qualitatif du diagnostic avec le SRA.

En 2012, seules 3 fouilles ont été réalisées en Franche-Comté. Le bilan est donc très modeste. En parallèle, certaines opérations de post-fouille sont conduites. Pour 2013, une opération modeste de fouille est assurée. En outre, d'autres opérations sont en cours de discussion, notamment au sujet de la prise en charge des frais associés. Une fouille pourrait être réalisée à Mandeure à proximité du pavillon d'un particulier. Un chiffrage a par ailleurs été transmis à

un aménageur privé au sujet d'une nécropole médiévale. Frédéric Seara (AST Franche-Comté) signale que 2 fouilles ont été perdues en 2012. Dans l'un des deux cas, les délais de réponse étaient trop réduits pour qu'il soit possible d'apporter une réponse. Un opérateur est parvenu à formuler une réponse et a donc remporté le chantier. Dans le second cas, l'Établissement n'avait pas eu connaissance du dossier, lequel a donné lieu à des contacts directs hors appel d'offres.

Frédéric Seara (AST Franche-Comté) note par ailleurs que la consommation de jours PAS est conforme aux prévisions. Il évoque ensuite l'étude d'impact liée au projet d'autoroute A319. L'Inrap réalise dans ce cadre l'étude de potentialité archéologique au sein d'un fuseau d'un kilomètre de large. Cette étude est en cours d'achèvement.

Frédéric Seara (AST Franche-Comté) s'inquiète de la baisse des effectifs en Franche-Comté, et ce dans un contexte où l'activité est en augmentation.

Christophe Méloche (CGT Culture) considère que la situation de l'emploi en Franche-Comté est préoccupante. Les organisations syndicales ont tiré la sonnette d'alarme voici un certain temps. Pour le personnel, les conditions de travail sont de plus en plus pénibles. Les agents sont fatigués.

Hans de Klijn (Président) souligne qu'un point sera réalisé ces prochains jours avec les DRAC et la CRAM, afin de réaliser un bilan de l'année 2012 et envisager le prévisionnel de l'année 2013. Certains autres dossiers pourront être évoqués à cette occasion.

Frédéric Seara (AST Franche-Comté) souligne qu'un renfort à mi-temps a été mis en place au sein du plateau technique. Or cet agent travaille presque à temps complet.

Christophe Méloche (CGT Culture) note que le plateau technique est virtuel. Les agents occupent des postes non définis et sans périmètre. Il est nécessaire que le plateau technique compte au moins 4 agents pour absorber les diagnostics. Christophe Méloche (CGT Culture) insiste sur le fait que les agents occupent des postes qui n'existent pas.

Hans de Klijn (Président) précise que cette question pourra être approfondie dans le cadre du point 12.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique que la politique de diagnostic a évolué en Bourgogne depuis le changement de CRA. Cela étant, les volumes restent stables. L'une des problématiques observées a trait à la multiplication des micro-prescriptions, particulièrement chronophages et ne débouchant jamais sur des opérations de fouille. Ce cas de figure se répète fréquemment et pose une problématique en termes de consommation de jours-hommes. Par ailleurs, les prescriptions de diagnostics sont relativement nombreuses et sont bien réparties au sein du territoire régional. L'activité de carrière se maintient. Au second semestre, le contournement sud d'Auxerre est attendu, mais la Région ne dispose toujours pas des emprises. L'échéance exacte de cette opération reste inconnue à l'heure qu'il est. En outre, les diagnostics négatifs restent inférieurs à 10 %. Les prescriptions de fouilles se concentrent quant à elles au sein du Dijonnais.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) signale que l'Inrap répond actuellement à 4 consultations en Bourgogne, dont une fouille paléolithique, ce qui n'est pas particulièrement courant. À ce stade, 30 hectares ont été diagnostiqués, tandis que 30 hectares doivent encore

l'être. L'Inrap a récemment donné sa réponse dans le cadre de 2 opérations gallo-romaines situées au sud de la Nièvre, pour un total de 2 hectares. Enfin, l'Établissement achève sa réponse à un appel d'offres pour un chantier fort intéressant situé à Saint-Loup-de-Varennes. Le point problématique réside dans le cahier des charges, faisant état d'une durée prévisionnelle de 5 mois et d'un effectif prévisionnel compris entre 6 et 8 agents. Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) estime qu'il serait nécessaire, au minimum, de doubler ces données. Sur cette base, l'Inrap serait certain de ne pas être retenu. Il signale ensuite que l'Inrap a récemment démarré un contrat d'études pluriannuel au château de Brancion.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) observe de manière générale que de nombreux opérateurs privés renoncent à leurs projets après avoir demandé des devis. Ce constat est peut-être lié au contexte de crise économique.

Laurent Vaxelaire – (AST Bourgogne) évoque ensuite un diagnostic intéressant dans l'Yonne, ayant donné certains résultats positifs pour des périodes allant du paléolithique à l'antiquité. Il espère que cela donnera lieu à des prescriptions de fouilles, à condition que l'aménageur ne renonce pas au projet.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande des précisions au sujet du contrat d'études pluriannuel du château de Brancion.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) note qu'il n'existe pas de prescription de fouille. Le SRA a défini un cahier des charges scientifique, devant être respecté préalablement aux travaux de mise en valeur du château de Brancion. Le contrat d'études, mis en place par une association, est subventionné. Il s'agit d'une prestation rendue par l'Inrap. Plusieurs campagnes d'études doivent être réalisées pendant 4 à 5 ans. Bien évidemment, ce contrat amène des interventions d'agents en CDD. Si les ETP sont faibles, cela mobilise au total une vingtaine de personnes. Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne que l'Établissement essaie de maintenir ces agents en poste le plus longtemps possible. En outre, l'Inrap essaie de proposer ces CDD à un nombre réduit de personnes, afin que ces dernières puissent intervenir le plus longtemps possible.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne ensuite que la Bourgogne a vu le départ d'un certain nombre d'agents. Le départ de l'archéologue mutualisé pose des difficultés à l'ensemble de l'interrégion. D'autres départs, dont certains ne sont pas remplacés, sont également à signaler : un technicien, un responsable d'opérations ayant intégré la DAO-PAO, etc.

Hans de Klijn (Président) propose de revenir sur ces mouvements dans le détail dans le cadre du point consacré aux effectifs.

Éric Michon (CGT Culture) observe au total que le haut niveau de l'activité en Bourgogne n'est pas conjoncturel, mais bien structurel.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) le confirme et souligne l'importance des chantiers amenés par la LGV et le PAED. En outre, le SRA revoit les zonages, ce qui amène davantage de diagnostics. Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) note que les SRA rencontrent des difficultés pour récupérer les dossiers des DTT.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne enfin que les projets de recherche sont relativement stables en nombre en Bourgogne.

Hans de Klijn (Président) indique que l'Inrap a répondu à 62 appels d'offres de fouille en 2012, ce qui est considérable. En 2011, l'Établissement a réalisé 176 opérations de fouille et de diagnostic. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012, le nombre d'opérations s'est établi à 224. En fin d'année, 240 opérations devraient avoir été menées, ce qui constitue une progression significative. Hans de Klijn (Président) ajoute qu'une vingtaine de diagnostics restent à réaliser d'ici à la fin de l'année. D'autres appels d'offres devraient être connus avant le 31 décembre, alors que leur nombre est déjà important en 2012. Il convient de rappeler que l'objet de recettes pour 2012 s'établissait à 6,7 millions d'euros, pour un réalisé qui devrait s'établir entre 8,2 et 8,6 millions d'euros. Pour Hans de Klijn (Président), ce haut niveau d'activité devrait se maintenir lors des années à venir.

Point 7 : Points sur les effectifs, l'emploi, les CDI, les mutations et les recrutements CDD en GES (pour information)

Hans de Klijn (Président) dénombre 93 à 94 ETP CDI opérationnels. Ces chiffres tiennent compte des aménagements horaires de postes et des agents travaillant pour d'autres interrégions. Budgétairement, Grand-Est Sud compte 96,5 ETP CDI opérationnels. La cible budgétaire affichée représente 98 ETP CDI opérationnels, ce que Hans de Klijn (Président) juge insuffisant au vu de l'activité.

En Alsace, 1 démission de catégorie 3 est à signaler pour l'opérationnel. Dans le même temps, 1 gestionnaire de mobilier fait son arrivée. En Franche-Comté, 3 départs sont survenus. En Bourgogne, 2 départs (en catégories 2 et 3) sont dénombrés.

Le plan de mutation devrait connaître une accélération. Voici plusieurs années que des demandes de mutation n'aboutissent pas. En Alsace, 1 agent de catégorie 3 serait susceptible de faire son arrivée en 2012. En Franche-Comté, aucune mutation n'est envisagée à ce stade. Enfin, 2 arrivées (en catégories 3 et 5) sont affichées pour la Bourgogne.

Compte tenu de ces éléments, l'effectif en CDI devrait s'établir à 97 ETP. Il faut rappeler que la cible reste fixée à 98 ETP en CDI. Les demandes de mutation étant pratiquement épuisées, un poste pourrait ouvert. Une nouvelle fois, Hans de Klijn (Président) estime que cet effectif cible fixé à 98 ETP en CDI reste insuffisant, compte tenu du niveau d'activité.

Hans de Klijn (Président) évoque ensuite le système de renfort. Chaque mois, des tableaux sont adressés au niveau national, afin que l'interrégion puisse disposer de renforts en CDD pour compenser l'absence des agents en CDI prêtés à d'autres interrégions. Sur ce point, Hans de Klijn (Président) déplore le très faible nombre de prêts avec la région voisine de Rhône Alpes, alors que Grand-Est Sud pourrait prêter des agents positionnés à proximité de la frontière entre les deux interrégions et susceptibles d'intervenir sur des opérations peu éloignées de leur domicile. Malgré cela, la région Rhône Alpes s'est trouvée en rupture de charge, puisque n'ayant pas eu recours à ces agents de Grand-Est Sud.

Hans de Klijn (Président) rappelle ensuite que le budget primitif comptait 8,7 ETP en CDD et 0,8 ETP fonctionnel en CDD. En fin d'année, la consommation s'établira à 0,11 ETP fonctionnel et à 21 ETP opérationnels. La décision modificative n°2, en date du mois de septembre, tablait sur 18 ETP opérationnels en CDD. Alors que les consignes visent à aller

chercher de l'activité, il est nécessaire de déployer les moyens nécessaires. Sur ce point, Hans de Klijn (Président) rappelle que la Direction Interrégionale avait déposé une demande initiale de 23 CDD, chiffre qui sera presque atteint. Au total, la situation est très peu confortable, dans la mesure où l'activité de diagnostic et de fouille atteint un niveau élevé. Le nombre d'opérations est particulièrement élevé.

La séance est suspendue pour le déjeuner.

Hans de Klijn (Président) souhaite préciser que la Direction Interrégionale se rapproche régulièrement du niveau national, pour faire valoir que la cible des effectifs en CDI, fixée à 98 ETP, reste insuffisante. Compte tenu des mouvements évoqués, cet effectif en CDI devrait atteindre 97 ETP. Le 98^{ème} ETP devrait donner lieu à une création de poste.

Hans de Klijn (Président) signale par ailleurs qu'en 2012, plusieurs agents à temps partiel ont demandé à revenir à temps plein.

Christophe Méloche (CGT Culture) constate que l'Inrap fournit le maximum de travail avec le minimum d'emplois, alors que Grand-Est Sud compte un effectif vieillissant, présentant une moyenne d'âge supérieure aux indicateurs nationaux.

Gilles Rollier (Sud Culture) précise que Grand-Est Sud a perdu 11 ETP opérationnels en CDI entre 2008 et 2012, alors que dans le même temps l'activité a progressé.

Éric Michon (CGT Culture) estime que la cible de 98 ETP opérationnels en CDI reste insuffisante.

Hans de Klijn (Président) souligne que cet effectif cible a été défini sur la base d'une étude portant sur l'activité des années 2008, 2009 et 2010. Or ces années n'ont pas été marquées par de forts niveaux d'activité. La Direction Interrégionale s'efforce donc de faire comprendre que cette étude n'est plus d'actualité. L'activité a atteint un haut niveau, désormais structurel. La Direction Interrégionale n'a cessé de répéter que cet effectif de 98 ETP en CDI est insuffisant. En outre, il n'est pas possible de compenser ce manque par les CDD, dont un certain nombre a en réalité vocation à compenser les absences d'agents en CDI. Dans ces conditions, la Direction Interrégionale doit se tourner vers les autres interrégions, afin d'envisager des prêts de personnels. En Rhône-Alpes Auvergne, ces prêts ne semblent pas faisables.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il n'est pas possible de pallier cette carence d'effectif par les grands déplacements. L'Établissement doit prendre conscience que, ces dernières années, Grand-Est Sud a vu ses effectifs baisser et son activité croître, sachant que le niveau élevé observé actuellement n'est pas conjoncturel, mais structurel.

Pour Hans de Klijn (Président), Grand-Est Sud a besoin de 17 000 à 18 000 jours-hommes annuels. Sur la base d'un ratio de 170 jours, la Direction Interrégionale aurait besoin de 110 ETP opérationnels en CDI. Hans de Klijn (Président) estime que Grand-Est Sud a besoin de compter cette ossature de 110 ETP opérationnels en CDI. Tel est l'objectif que la Direction Interrégionale s'est assigné.

Christophe Méloche (CGT Culture) évoque les Unités de Service, lesquelles ont réellement besoin de compter 4 agents. Or en pratique, ces derniers sont retirés du terrain, sans y être

remplacés. Ainsi, la Direction Interrégionale compte certains agents « fantômes », c'est-à-dire des agents comptabilisés, mais n'intervenant pas sur le terrain.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions au sujet des effectifs administratifs. La hausse de l'activité opérationnelle a évidemment des impacts sur l'importance des tâches administratives.

Hans de Klijn (Président) souligne que la réorganisation donnera lieu à 5 ouvertures de postes administratifs pour l'ensemble des Directions Interrégionales, et ce à effectifs constants.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) précise que l'organisation passera ainsi de 35 à 40 postes fonctionnels.

Hans de Klijn (Président) confirme pour sa part que ces ouvertures de postes s'effectueront à effectifs totaux constants.

Point 8 : Point sur le budget 2013 (pour information)

Hans de Klijn (Président) précise que la Direction Interrégionale a transmis, dans le courant du mois d'août, sa demande budgétaire pour 2013. Le 23 septembre, une réunion de cadrage s'est tenue à Paris. Initialement, le budget tablait sur l'activité déjà signée, en cours de signature ou faisant l'objet de consultations en cours, ainsi que sur une estimation des opérations à venir. Cette vision initiale correspondait, sur la base d'un abattement de 40 % pour les fouilles et pour les diagnostics, à un total de 31 000 jours-hommes, comprenant la recherche et la valorisation. Ce budget est énorme et représente le triple de celui de 2008. Les abattements permettent quant à eux de tenir compte des opérations qui seront annulées ou reportées, ainsi que de celles amenées à être captées par la concurrence.

Le 23 septembre, Hans de Klijn (Président) a refait un point sur la liste des opérations, afin d'actualiser la vision du mois de juillet, transmise au mois d'août. Il a été convenu que les diagnostics donneraient lieu à 5 000 jours-hommes, contre 3 600 jours-hommes en 2010, 4 600 jours-hommes en 2011 et environ 5 000 jours-hommes en 2012. De ce fait, le budget initial 2013 revient à reconnaître le niveau important de l'activité. En 2012, la décision modificative n°2 correspond à 5 200 jours-hommes, alors que le budget primitif était de 4 200 jours-hommes.

En termes de fouilles, le budget primitif table sur 13 200 jours-hommes, ce qui est considérable, dans la mesure où le budget primitif pour 2012 tablait sur 10 200 jours-hommes.

Au total, le budget primitif pour 2013, incluant également 350 à 400 jours-hommes et 2 200 jours-hommes de recherche, sera de l'ordre de 20 000 jours-hommes. Par ailleurs, il devrait manquer l'équivalent de 26 à 30 ETP en CDD. Hans de Klijn (Président) signale que 10 200 des 13 200 jours-hommes sont déjà signés à ce stade. D'autres opérations s'y ajouteront très certainement. Certaines opérations auxquelles l'Inrap répond ne figuraient pas dans la liste prise en compte pour établir le budget primitif. L'Établissement continue à répondre à toutes les consultations, mais pourrait passer une année sans apporter aucune réponse, compte tenu du niveau d'activité.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne pour sa part que l'Établissement au niveau national souhaite envisager les redéploiements et réaliser une cartographie de l'emploi avant de procéder à des recrutements.

Éric Michon (CGT Culture) observe que ce projet de cartographie de l'emploi a déjà été évoqué par le passé. Alors qu'il est très difficile d'obtenir des prêts, il semble difficile de contraindre des agents à changer de Direction Interrégionale de rattachement.

Christophe Méloche (CGT Culture) ajoute que l'Établissement est parvenu à fidéliser de nombreux agents en CDD, ayant une connaissance pointue des problématiques de l'Inrap. Or la Direction Interrégionale ne parvient pas à disposer des ressources pour les embaucher de manière pérenne. Christophe Méloche (CGT Culture) constate que la Direction Nationale, lorsque des demandes d'augmentation des effectifs lui sont soumises, évoque de manière spontanée les redéploiements d'agents.

En conclusion, Hans de Klijn (Président) indique qu'il recevra la notification budgétaire dans le courant du mois de décembre.

Point 12 : Point sur le projet des Unités de Service (pour information)

Hans de Klijn (Président) rappelle que les Unités de Service relèvent d'un projet lancé par la DST voici 2 ans. La Direction Interrégionale a proposé que Besançon constitue l'un des pilotes, ce qui n'a pas pu être le cas. La DST a tiré quelques conclusions à l'issue de cette période de test.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) note pour sa part que des formations d'initiation aux SIG seront dispensées en fin d'année aux topographes, aux DAO-PAO et à certains responsables d'opérations de la région Bourgogne. En 2013, des formations s'adressant aux agents ayant déjà une connaissance de l'outil seront organisées.

Hans de Klijn (Président) note que se posera une problématique relevant des ressources humaines, en raison des postes devant être injectés au sein de cette organisation. Une autre question vise les outils, c'est-à-dire que les Unités de Service devront disposer des logiciels auxquels les agents auront été formés. Voici quelles sont les deux problématiques entourant les Unités de Service à ce stade. Sur le plan des ressources humaines, le périmètre des postes n'est pas finalisé à ce jour.

Éric Michon (CGT Culture) s'étonne de l'absence de document écrit concernant ce point de l'ordre du jour. Il serait intéressant d'avoir des perspectives au sujet du projet, non défini, mais également au sujet des postes envisagés et des profils d'agents concernés.

Hans de Klijn (Président) rappelle que la Direction Interrégionale avait fait acte de candidature pour prendre part à la phase pilote. Cette expérience a débuté en 2010. Cela étant, Hans de Klijn (Président) n'a jamais obtenu d'information à ce sujet. Les premières conclusions ont été établies et communiquées voici 10 jours dans le cadre de la réunion des Directeurs Interrégionaux. La documentation portant ces conclusions sera communiquée lorsqu'elle sera disponible. Dans ces conditions, Hans de Klijn (Président) n'était pas en mesure de fournir de documentation pour la présente séance plénière. Dès qu'il disposera de la documentation relative au projet, il la transmettra aux membres de l'instance.

Hans de Klijn (Président) note qu'à l'heure actuelle, au moins 7 agents occupent une fonction au sein d'un plateau technique sans être identifiés comme tels. En Bourgogne, 2 topographes sont identifiés. En Alsace, 1 topographe en CDI n'est pas identifié comme tel, dans la mesure où aucun poste de topographe n'est ouvert. En Franche-Comté, le constat est identique, si ce n'est pas que le topographe est employé en CDD.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne que les méthodes de travail des responsables d'opérations diffèrent largement en fonction des régions.

Hans de Klijn (Président) note en effet que les responsables d'opérations devront envisager leurs missions d'une nouvelle manière. À l'heure actuelle, les documentations qu'ils fournissent ne prennent pas la même forme. L'une des problématiques centrales vise donc la forme sous laquelle il conviendra de fournir les documentations aux Unités de Service.

Éric Boës (AST Alsace) espère que les préconisations qui émergeront du projet ne viendront pas casser les dynamiques en place. Ce point suscite une véritable inquiétude.

Éric Michon (CGT Culture) estime que la non-inclusion de la Franche-Comté dans le projet débouchera sur la non-prise en compte des expériences réalisées au sein de cette région.

Avant de passer au point suivant, Hans de Klijn (Président) signale qu'il transmettra la documentation dès qu'il en disposera.

Point 13 : Point sur le passage de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre de l'Inrap pour les diagnostics (pour information)

Hans de Klijn (Président) rappelle que la mission de maîtrise d'ouvrage pour les diagnostics a été retirée à l'Inrap, lequel est désormais maître d'œuvre. Ce point a été signalé par le service juridique, alors qu'aucun service n'était informé de ce changement du Code du patrimoine. Dans ces conditions, l'aménageur est maître d'ouvrage. Par la suite, le Décret portant sur les concessionnaires (transport souterrain de fluides) a conduit les aménageurs à procéder aux demandes de travaux (DT), puis à en transmettre les résultats à l'Inrap, afin que ce dernier puisse enclencher les DSIT. En pratique, cela amène une étape supplémentaire, c'est-à-dire la demande de travaux effectuée par l'aménageur et étant valable pendant 2 mois. Tant que les résultats des demandes de travaux ne sont pas connus, l'Inrap ne peut pas avancer.

Concrètement, pour toute opération supérieure à 2 hectares, sauf en milieu urbain, l'aménageur effectue les demandes de travaux. Il peut déléguer cette opération à l'Inrap. Cette prestation sera payante.

Lorsque les opérations sont inférieures à 2 hectares, l'Inrap effectuera gratuitement les demandes de travaux, dans la mesure où les opérations sont généralement effectuées par des opérateurs privés ou des petits aménageurs, n'étant absolument pas au fait de ces démarches.

Dans tous les cas, les demandes de travaux doivent être réalisées par tranches de 2 hectares. Un test a été réalisé en Méditerranée, autour d'une opération de 50 hectares. Le temps nécessaire à la réalisation de la demande de travaux s'est établi à 4 heures, contre 10 minutes dans le cadre du système précédent. L'Inrap doit donc veiller à intégrer cette contrainte supplémentaire.

Hans de Klijn (Président) ajoute que l'aménageur doit prendre en charge financièrement le piquetage des réseaux. En cas d'incertitude sur la présence de réseaux, les recherches complémentaires sont également à ses frais.

Ces changements sont désormais effectifs, la période de tolérance s'étant achevée le 1^{er} septembre 2012. Jusqu'à cette date, l'Établissement a accéléré les demandes de DSIT, afin de disposer d'un stock d'opérations prêtes à lancer.

Christophe Méloche (CGT Culture) cite le cas d'une opération dans le cadre de laquelle l'aménageur a refusé de faire effectuer et de financer le piquetage. Ce refus a été signifié à l'Établissement.

Hans de Klijn (Président) précise que dans ce cas de figure, l'aménageur est pénalement responsable, puisqu'il est le maître d'ouvrage.

Éric Michon (CGT Culture) considère que des consignes claires doivent être données, afin que les responsables d'opérations aient connaissance de la marche à suivre.

Hans de Klijn (Président) n'avait pas connaissance du cas de figure évoqué. Quoi qu'il en soit, le responsable d'opérations peut se tourner vers l'AST ou le CSP, afin de déterminer l'attitude à avoir.

Pour Éric Michon (CGT Culture), la décision de lancer ou de ne pas lancer l'opération ne doit pas revenir au responsable d'opérations.

Hans de Klijn (Président) en convient, tout en soulignant que ce point n'est même pas totalement tranché au sein du Ministère de la Culture.

Christophe Méloche (CGT Culture) souhaite savoir si le SRA est informé de ces changements législatifs.

Hans de Klijn (Président) répond que le SRA a été informé, mais ne semble pas prendre la mesure des conséquences concrètes en matière de planification. Or il est certain que des aménageurs refuseront de procéder aux piquetages. Hans de Klijn (Président) précise enfin qu'une réflexion est en cours au niveau national, afin qu'une note soit diffusée en vue de présenter clairement les processus devant être pris en charge.

Point 14 : Bilan d'étape de la fouille LGV Rhin Rhône – 2^{ème} phase (pour information)

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique que 4 fouilles ont été réalisées en 2012 dans le cadre de la 2^{ème} phase de la LGV Rhin-Rhône.

La fouille de Labergement-Foigny a livré un établissement gallo-romain qui s'est avéré plus complexe et plus riche que prévu au départ. Les stratifications étaient difficiles à diagnostiquer. Ainsi, RFF a octroyé un budget complémentaire de 300 jours-hommes pour la fouille et le post-fouille. Les vestiges et le mobilier de ce chantier sont riches et de bonne qualité.

À Collonges-lès-Premières, la première fouille a été relativement conforme aux éléments de diagnostic.

Toujours à Collonges-lès-Premières, une deuxième fouille a révélé une occupation aristocratique de l'époque carolingienne, ainsi que des aménagements hydrauliques qui donneront lieu à des investigations complémentaires. Une prescription complémentaire sera certainement réalisée pour une fouille en zone humide, pour une superficie certainement comprise entre 6 000 et 8 000 m².

Enfin, une dernière fouille réalisée à Labergement-Foigny a livré des vestiges relevant majoritairement de l'âge du bronze et présentant un bon état de conservation. Ce chantier a donné lieu à une rallonge budgétaire de 900 jours-hommes.

Christophe Méloche (CGT Culture) souhaite connaître l'origine de cet écart entre les diagnostics et les opérations réalisées.

Éric Boës (AST Alsace), ayant participé à l'une de ces opérations, note que les diagnostics ont pu sous-évaluer le travail à réaliser. Cela étant, ces sous-évaluations n'étaient en rien conscientes. Dans d'autres cas, une surinterprétation a pu survenir.

Hans de Klijn (Président) note pour sa part que RFF a exercé une certaine pression pour que l'Inrap effectue les diagnostics de manière rapide. Il pense que cette pression n'a pas été sans effet sur le degré de justesse des diagnostics.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) a été confronté à d'autres diagnostics dans le même secteur et sur des terrains similaires. Selon lui, certains secteurs mériteraient un double, voire un triple décapage.

Hans de Klijn (Président) tient à souligner que 900 jours-hommes supplémentaires ont été affectés par RFF, sans que cela pose de difficultés.

Éric Boës (AST Alsace) reconnaît pour sa part que la conduite de ces opérations a manqué d'une interaction plus forte avec les interlocuteurs ayant une connaissance pointue du terrain. Cela étant, les délais excessivement réduits des appels d'offres n'ont pas permis à l'Établissement d'associer tous les spécialistes susceptibles d'apporter un éclairage pertinent.

Gilles Rollier (Sud Culture) observe que l'AST et l'AT en charge du suivi de ces opérations étaient peu disponibles. Se pose donc une question relative à la coordination entre l'AST, RFF et les responsables d'opérations. Gilles Rollier (Sud Culture) estime qu'il manque un échelon dans la chaîne des opérations entourant la LGV. Ce manque sera de plus en plus prégnant, alors que la LGV amène une charge de travail croissante.

Éric Boës (AST Alsace) note qu'il n'a pas été mis en place de coordination dans la mesure où la disponibilité des terrains était censée s'opérer au compte-gouttes. Cette réponse vaut pour le diagnostic. S'agissant des fouilles, Éric Boës (AST Alsace) souligne que l'Établissement n'imaginait pas que l'activité serait aussi importante. Il aurait été souhaitable de mettre en place une coordination technique. Sur le plan scientifique, Éric Boës (AST Alsace) se déclare plus réservé.

Hans de Klijn (Président) signale qu'une réunion de bilan se tiendra le 14 novembre avec les représentants de RFF. Il note enfin que 2 opérations seront menées pour RFF en 2013.

Point 15 : Bilan sur le tutorat 2011 et 1^{er} semestre 2012 (pour information)

Hans de Klijn (Président) indique qu'aucune action de tutorat n'a été réalisée en Alsace et en Franche-Comté. En Bourgogne, 3 tutorats sont à signaler. Dans le premier cas, une prescription de fouille a été réalisée, mais sans déboucher sur la fouille. Dans le second cas, une fouille a été réalisée dans le nord de l'Yonne et a livré un habitat du Moyen Age. Enfin, la troisième opération s'est avérée négative. La prochaine expérimentation de tutorat aura lieu en début d'année 2013.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souhaite savoir si la personne bénéficiant du tutorat est présentée au SRA.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) précise que le SRA est informé de la présence de personnes faisant l'objet d'un tutorat. Ces dernières sont invitées à transmettre leur CV et sont présentes lors des réunions organisées avec le SRA.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) suggère de formaliser la démarche par la rédaction d'un rapport et l'organisation d'un débrief.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) reconnaît que la démarche peut être assez informelle dans certains cas. Le tuteur joue le rôle du technicien et participe à l'opération, de la préparation à la remise du rapport.

Pour Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture), ce point crée une certaine ambiguïté.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) précise que le tuteur est identifié au travers d'un code spécifique à son rôle de tuteur. Cela permet notamment au projet d'afficher un ratio réaliste.

Christophe Méloche (CGT Culture) estime que le tuteur ne doit pas être imputé à l'opération.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) signale que dans certains cas, le tuteur et le tutoré présentent le même code.

Éric Michon (CGT Culture) approuve la démarche de tutorat et souhaite connaître la vision qu'a la Direction Interrégionale sur son évolution en 2013. Il rappelle que le projet initial présenté dans le cadre du Comité Technique Central ne prévoyait aucune restriction.

Éric Boës (AST Alsace) souligne que le tutorat ne peut pas être imposé et suppose donc un accord entre le tuteur et le tutoré, lesquels doivent s'accepter réciproquement.

Éric Michon (CGT Culture) observe que la mission de tutorat ouvre le droit à des primes.

Éric Boës (AST Alsace) note qu'en pratique, il rencontre des difficultés à identifier des agents acceptant de jouer ce rôle de tuteur.

Hans de Klijn (Président) souligne que le haut niveau de l'activité ne permet pas nécessairement de dégager du temps pour le tutorat. En réponse à une question, il précise que le tutorat doit figurer dans le CV du tuteur et dans le parcours de formation du tutoré.

Éric Boës (AST Alsace) reconnaît que la traçabilité de ces éléments demeure difficile et fait l'objet d'un vrai flou.

Point 16 : Point sur les accès aux colloques pour les catégories 2 et 3 (pour information)

Hans de Klijn (Président) précise que le budget d'accès aux colloques s'adresse en premier lieu aux agents amenés à intervenir. Il s'élève à 150 jours-hommes. Les demandes sont adressées aux AST, lesquels déterminent les règles d'attribution. Hans de Klijn (Président) observe que le nombre de jours utilisés par les agents de catégorie 3 marque une progression entre 2010 et 2011.

Christophe Méloche (CGT Culture) souhaite savoir si les agents de catégorie 2 ont des difficultés pour bénéficier des jours de colloque.

Éric Boës (AST Alsace) souligne que la démarche ne revient pas à distinguer les agents en fonction de leur catégorie. Il ajoute que la question relative à la difficulté d'accès aux colloques ne se pose pas vraiment en Alsace. Éric Boës (AST Alsace) ne pense pas que des demandes aient été refusées. En outre, il est possible de demander un jour de colloque pour être auditeur, mais les demandes en ce sens sont peu nombreuses. Quoi qu'il en soit, le budget permet de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Pour Christophe Méloche (CGT Culture), le faible nombre de demandes s'explique parfois par l'activité de terrain. Il est plus facile de soumettre une demande en période de post-fouille.

Hans de Klijn (Président) estime pour sa part qu'il est plus facile d'assister à un colloque lorsque ce dernier est organisé au sein du territoire de l'interrégion. Il ajoute que les demandes sont transmises aux responsables des centres archéologiques et aux AST. Hans de Klijn (Président) confirme par ailleurs que les catégories des agents n'entrent pas en ligne de compte dans l'instruction des demandes.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) souligne qu'il est parfois difficile de répondre favorablement aux demandes transmises au dernier moment.

Point 11 : Point sur le règlement intérieur (pour information)

Hans de Klijn (Président) indique que l'Inrap se dote pour la première fois d'un règlement intérieur. Il s'agit d'un document national. Les déclinaisons régionales ou interrégionales sont très peu nombreuses. En pratique, certains principes de fonctionnement seront amenés à évoluer. Certains comportements de travail devront également changer. Hans de Klijn (Président) fait par exemple référence au travail à domicile, lequel était toléré. Il diffusera prochainement une note, afin de préciser que le travail à domicile n'est plus toléré. Cette disposition peut être mise en place si l'agent fait l'objet d'une prescription médicale et si les tâches réalisées à domicile donnent lieu à la conclusion d'un avenant au contrat de travail. Dans les autres cas, les agents qui travailleraient depuis leur domicile ne seraient pas assurés. Ces dispositions figurent à l'article 27 du règlement intérieur.

Éric Michon (CGT Culture) doute qu'une simple mention dans un règlement intérieur mette fin aux pratiques existantes, alors que l'Établissement n'a jamais réagi aux nombreuses sollicitations des organisations syndicales à ce sujet.

Hans de Klijn (Président) souligne que certaines dispositions du règlement intérieur feront l'objet d'accompagnements et de notes d'information. Selon lui, les centres administratifs de Grand-Est Sud disposent désormais de postes de travail en nombre suffisant. De ce fait, le travail à domicile ne se justifie plus. Hans de Klijn (Président) reconnaît cependant que le fait d'écrire une règle ne permet pas de tout faire changer du jour au lendemain. Des habitudes ont été prises et il est nécessaire de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les faire évoluer. Hans de Klijn (Président) estime que le règlement intérieur ne constitue pas un document disciplinaire. Il évoque à titre d'exemple les dispositions relatives aux amplitudes horaires, ne pouvant pas toujours être respectées en fonction des conditions météorologiques. Au sein des centres archéologiques, les badges ne fonctionnent pas avant 7 heures 15 et ne fonctionnent plus après 20 heures. Il en est de même le week-end et les jours fériés. Ces amplitudes horaires pourraient mériter d'être revues, par exemple pour permettre à certains agents de venir travailler avant 7 heures 15 pendant la période estivale.

Hans de Klijn (Président) revient sur la question entourant le travail à domicile. Pour lui, ce dossier mérite qu'une réflexion soit menée sur la base des dispositions légales entourant les restrictions médicales et les avenants au contrat de travail.

Hans de Klijn (Président) propose de procéder à un point régulier au sujet du règlement intérieur, comme cela est le cas pour le document unique d'évaluation des risques professionnels au sein du CHSCT. Un point récurrent sur le règlement intérieur pourrait donc être inscrit aux ordres du jour, afin d'aborder les dispositions amenant des contraintes pratiques dans le fonctionnement de l'Établissement.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) suggère de constituer un groupe de travail spécifique.

Hans de Klijn (Président) repousse cette proposition. Il propose d'aborder le règlement intérieur lors de chaque réunion du Comité Technique Spécial.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il faudrait commencer par connaître les grandes lignes du règlement intérieur, avant de prendre une telle décision, alors qu'il est parfois très difficile de faire évoluer des dispositions de manière raisonnable, comme cela a pu être le cas pour les véhicules de service. Éric Michon (CGT Culture) considère par ailleurs que le règlement intérieur doit être unique et national, sans laisser la place aux spécificités régionales ou interrégionales.

Hans de Klijn (Président) prend acte de cette position.

Éric Michon (CGT Culture) demande enfin qu'un bilan de l'application du règlement intérieur soit réalisé en fin d'année 2013. Il se déclare persuadé que son application ne sera pas uniforme au sein des différentes Directions Interrégionales.

Hans de Klijn (Président) répond favorablement à cette demande.

Point 17 : Point sur le parc des véhicules GES et les locations de courtes durées (pour information)

Hans de Klijn (Président) signale que le parc de véhicules a été réduit, alors que les besoins évoluent à la hausse, du fait de l'augmentation de l'activité. De ce fait, le budget pour les locations de courtes durées est passé de 10 000 euros à 30 000 euros. Au mois de mai, les

véhicules de l'ancien parc ont été rendus. Les réparations effectuées à cette occasion ont coûté environ 7 000 euros en Grand-Est Sud, soit un montant très faible. Hans de Klijn (Président) a par ailleurs diffusé une consigne pour qu'il soit procédé à une inspection systématique des véhicules du nouveau parc, afin que les éventuels dommages soient détectés et réparés de manière immédiate. Ces opérations doivent être réalisées immédiatement et signalées à l'assureur, afin de réduire encore le coût de remise en état du parc au moment de sa restitution. Hans de Klijn (Président) indique ensuite que le nombre de véhicules du parc n'est pas limité. Au mois de mai 2013, un bilan sera réalisé au sujet de l'utilisation des véhicules et des locations de courtes durées. En fonction de ces éléments, le nombre de véhicules du parc pourrait être revu.

Hans de Klijn (Président) signale que des changements ont été apportés dans le cadre du nouveau parc. Les véhicules de service doivent être rendus le soir. Or en pratique, il ne serait pas toujours cohérent de demander aux responsables d'opérations de rendre les véhicules de service le soir même, en fonction des déplacements effectués dans le cadre de leur mission.

Éric Michon (CGT Culture) estime que le règlement intérieur doit être appliqué. Les règles doivent être identiques pour tous. Éric Michon (CGT Culture) rappelle que certains agents avaient tendance à utiliser les véhicules de service comme s'il s'agissait de véhicules de fonction. Les organisations syndicales ont alerté la Direction Interrégionale à de nombreuses reprises, sans résultat. Des abus ont été signalés, mais rien n'a été fait. Dans ces conditions, Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il est désormais nécessaire de faire respecter les dispositions du règlement intérieur.

Hans de Klijn (Président) estime que l'application de cette règle sera difficile dans certains cas de figure.

Éric Michon (CGT Culture) considère que la vraie problématique réside dans les termes de la DG119, n'étant pas cohérents avec la vie des agents sur le terrain.

Point 9 : Point sur le bilan carbone INRAP (pour information)

Hans de Klijn (Président) souligne que le bilan carbone a été présenté au mois de juin devant les Directeurs Interrégionaux. Les Ministères souhaitent que le bilan carbone soit réduit d'au moins 15 % d'ici à 10 ans. Les établissements publics comptant plus de 250 agents sont tenus de réaliser un bilan carbone, englobant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Le périmètre de ce bilan inclut les transports de personnes, les déchets directs, les transferts de cantonnements, les engins de chantier, les déplacements professionnels et les émissions indirectes (fournitures, prestations de service et énergie). En pratique, l'énergie (principalement liée aux terrassements) représente 59 % des émissions, tandis que les déplacements de personnes en représentent 27 %. Suivent les immobilisations (10 %), les matériaux et services entrants (3 %), le fret (1 %) et les déchets (moins de 1 %). Au total, les émissions annuelles de l'Établissement représentent 25 000 tonnes. L'objectif vise à réduire ces émissions à hauteur d'au moins 5 % par an, afin que les émissions se limitent, à niveau d'activité égal, à 20 000 tonnes. En matière d'énergie, il faut signaler que 92 % des émissions proviennent des terrassements. L'électricité n'en représente que 2 %, tandis que le carburant des groupes électrogènes en représente 3 %. Le terrassement à lui seul amène 14 000 tonnes d'émission, dont 92 % sont liés au carburant des engins. Ces derniers consomment 4,5 millions de litres de carburant chaque année. Par ailleurs, les bâtiments consomment 4 900 MWh et émettent 650 tonnes de gaz à effet de serre.

S'agissant des terrassements, la première préconisation vise à changer les comportements. Il est proposé d'effectuer un relevé des consommations et des temps d'utilisation, *via* un carnet de bord. Il est par ailleurs conseillé de dispenser des formations à la conduite douce. Il est également conseillé d'optimiser les mouvements de terre. Enfin, un système financier de bonus/malus permettrait de réduire la consommation de carburant. L'objectif vise à réduire de 10 % en moyenne la consommation de carburant, ce qui permettrait de réduire les émissions de 1 400 tonnes.

Toujours au sujet des terrassements, la seconde piste de réflexion vise les caractéristiques techniques des engins. Ces derniers doivent être adaptés au travail à réaliser. Ils doivent également être bien entretenus. Enfin, les critères environnementaux doivent mieux être pris en compte dans les cahiers des charges.

Au sein des bâtiments, il serait également pertinent de revoir les comportements de leurs occupants. Sur ce point, Hans de Klijin (Président) note que les consommations évoluent à la baisse. Enfin, il est conseillé de mettre en place des détecteurs de présence pour activer le système d'éclairage. Hans de Klijin (Président) n'est pas convaincu de la pertinence de cette dernière mesure, dans la mesure où la majorité de la consommation électrique liée à un néon résulte de l'allumage. Au sein d'espaces largement fréquentés, de nombreux allumages pourraient ne pas permettre de réduire la consommation électrique.

Au total, le potentiel de réduction des émissions liées à l'énergie représente 5 500 tonnes par an, à savoir 5 400 tonnes pour les terrassements et 100 tonnes pour le fonctionnement des bâtiments.

Christophe Méloche (CGT Culture) observe que l'Établissement ne peut pas intervenir pour modifier les pratiques de terrassement. Ces tâches sont réalisées par une entreprise extérieure.

Hans de Klijin (Président) en convient et souligne que les terrassiers n'ont pas une connaissance précise du métier exercé par l'Inrap. L'objectif de réduction semble donc difficile à atteindre.

Par ailleurs, les déplacements représentent 7 000 tonnes d'émissions annuelles : 72 % pour les déplacements professionnels, 24 % pour les déplacements domicile-travail et 4 % pour les déplacements de visiteurs. Les kilomètres relevant des déplacements professionnels sont réalisés à 6 % en avion, à 9 % en train et à 85 % en voiture. Ainsi, 28 millions de kilomètres sont parcourus chaque année dans le cadre des déplacements professionnels, pour des émissions s'élevant à 4 900 tonnes. Les déplacements domicile-travail représentent quant à eux 56 kilomètres par jour et par agent. Chaque année, 95 millions de kilomètres sont ainsi parcourus, pour 1 900 tonnes d'émission de gaz à effet de serre.

La première préconisation vise à réaliser un plan de déplacements. La seconde piste de réflexion renvoie à l'incitation au covoiturage et à la réservation de places de parking réservées. Pour Hans de Klijin (Président), ces actions seront difficiles à mettre en place, compte tenu de l'éclatement des lieux d'intervention des agents de terrain. De même, il pourrait être difficile de suivre les recommandations en matière de travail à domicile. Il est par ailleurs suggéré de former les agents à l'éco-conduite. D'autres pistes de réduction des émissions sont en lien avec les visioconférences, les véhicules moins émissifs, etc.

Au total, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre relevant du poste « déplacements de personnes » est chiffré à 2 600 tonnes, soit 38 % des émissions du poste et 10,2 % du bilan carbone.

Par ailleurs, les intrants (fournitures, services, EPI, papier et reprographie) représentent 5,6 millions d'euros d'achats de services et 9 tonnes de papier pour la reprographie. Les services représentent 72 % de ce total, devant les fournitures (23 %), les EPI (3 %) et le papier (2 %). S'agissant du papier, il est conseillé d'optimiser les impressions, de développer la dématérialisation des dossiers, d'opter pour du papier recyclé et/ou à faible grammage et de supprimer les imprimantes individuelles. À ce stade, la quasi-totalité des imprimantes de l'Établissement est en réseau. Il est également préconisé de conduire une démarche éco-responsable avec les fournisseurs. Au total, le potentiel de réduction des gaz à effet de serre s'élève à 82 tonnes (12 tonnes pour le papier et 70 tonnes pour la politique d'achats), soit 12 % des émissions du poste et 0,3 % du bilan carbone.

Le potentiel total de réduction des émissions de gaz à effet de serre représente 8 180 tonnes, soit 32 % du bilan carbone.

Hans de Klijn (Président) observe que le bilan carbone traduit la mise en place déjà effective de plusieurs actions et il doit constituer le point zéro des objectifs de réduction. À ce stade, les points à travailler en priorité renvoient aux leviers d'action indirects, à savoir le terrassement, les déplacements domicile-travail et professionnels, ainsi que les achats éco-responsables. Cela étant, Hans de Klijn (Président) rappelle que l'Établissement est totalement tributaire de la localisation des chantiers, ne facilitant pas le développement du covoiturage. L'étude réalisée met par ailleurs en avant le nécessaire renforcement au sein de l'Établissement de la connaissance du changement climatique, des données d'activité et des axes de réduction de l'empreinte carbone. À partir des orientations proposées, un plan d'actions concret à 3 ans doit être mis en place. Sur ce point, Hans de Klijn (Président) note qu'il n'existe pas de tableau de bord régional ou interrégional, mais seulement national. Le périmètre Grand-Est Sud ne peut donc pas mesurer exactement sa participation à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais peut néanmoins y contribuer.

Christophe Méloche (CGT Culture) se demande si les personnes ayant réalisé cette étude connaissent réellement le métier exercé par l'Inrap. Certaines des mesures proposées sont pour le moins étonnantes. Christophe Méloche (CGT Culture) fait notamment référence au travail à domicile, que l'Établissement souhaite désormais interdire, sauf en cas de prescription médicale. De même, l'Inrap n'a pas la maîtrise sur les pratiques des terrassiers.

Point 18 : Divers

En réponse à une question, Hans de Klijn (Président) confirme la prochaine fermeture de la régie. Au cours de l'année écoulée, 600 euros de commandes ont été passés par cette dernière. Ainsi, la gestion des chèquiers génère un coût supérieur aux dépenses effectuées par ce moyen. En Grand-Est Sud, les centres archéologiques sont bien approvisionnés, ce qui explique la faiblesse des dépenses effectuées par l'intermédiaire de la régie. Hans de Klijn (Président) estime que tous les équipements et outils nécessaires doivent être disponibles en stocks.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) estime que cette mesure prend les responsables d'opérations au dépourvu et qu'il serait anormal d'amener les agents à procéder à des avances de frais.

Hans de Klijn (Président) considère également qu'il n'est pas normal qu'un agent avance des frais pour pouvoir travailler. Avec 600 euros de dépenses de régie dans l'année, cet objectif visant à disposer de tous les outils nécessaires en stocks n'est pas loin d'être atteint. Hans de Klijn (Président) ajoute qu'une analyse des produits achetés dans le cadre de la régie sera effectuée, afin d'améliorer la gestion des achats. Selon lui, une grande partie des outils achetés dans le cadre de la régie sont récurrents et peuvent être achetés pour être disponibles dans les stocks.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions au sujet du remplacement d'Adeline Clerc.

Hans de Klijn (Président) précise que Virginie Caussin reprend une partie des tâches d'Adeline Clerc. Cette dernière exerçait également des tâches relevant du contrôle de gestion. Pour cela, l'organisation a conclu un CDD de renfort. Hans de Klijn (Président) reprendra pour sa part, certaines des tâches en lien avec les plans de charge, en partenariat avec les SGA. En matière de facturation, la fin de l'année est déjà gérée. La question se pose pour le début de l'année 2013. Hans de Klijn (Président) devra déterminer s'il est nécessaire d'avoir recours à un contrôleur de gestion en CDD. Il est certain de pouvoir disposer d'un renfort, mais il reste à déterminer la nature de ce dernier.

Frédéric Latron (Sud Culture) demande des précisions au sujet du poste d'assistant de prévention en Alsace.

Hans de Klijn (Président) indique qu'un appel à candidatures a été lancé. Certains agents se sont déclarés intéressés.

La séance est levée à 17 heures 15.

Le Président
Hans de Klijn



La Secrétaire
Florence Charlane



Le Secrétaire adjoint
Frédéric Latron

